



CHAPITRE

Observations du vérificateur général par intérim, M. Michel Samson

1



Mandat élargi pour la vérification de l'optimisation des ressources

Modification à la *Loi sur le vérificateur général* (14 juin 2013)

- Possibilité d'effectuer des VOR auprès des « entreprises » du gouvernement sans entente préalable avec le conseil d'administration
- Une exception : Caisse de dépôt et placement du Québec

Impact de cette modification législative

- Intervention possible en VOR sans entente dans une vingtaine d'entités additionnelles
- Amélioration du contrôle parlementaire envers ces entités



Mandat élargi pour la vérification de l'optimisation des ressources (suite)

Cinq des entités concernées par la modification à la loi

Tableau 1 Entités concernées par la modification à la loi

	Effectif	Dépenses (M\$)	Siège social
Hydro-Québec	21 600	9 492	Montréal
Société des alcools du Québec	7 500	1 874	Montréal
Société des loteries du Québec (Loto-Québec)	6 500	2 328	Montréal
Commission de la construction du Québec	1 080	124	Montréal
Autorité des marchés financiers	680	91	Québec

Source: Données des rapports annuels de gestion des entités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ou le 31 mars 2013.



Mandat élargi pour la vérification de l'optimisation des ressources (suite)

Défis et enjeux

- minimiser l'impact sur les travaux actuels du VGQ
- respecter les engagements de notre planification stratégique 2012-2015 (secteurs d'intervention prioritaires)
- et accroître la force de travail à Montréal.

Démarches en cours

- évaluation de l'ampleur du travail additionnel
- intégration à la stratégie d'intervention en VOR (cycle de 5 ans)
- et discussions avec le Secrétariat du Conseil du trésor et le Bureau de l'Assemblée nationale sur les scénarios possibles.